



*Ambassade du Japon*  
*Dakar*

COPIE

Dakar, le 20 décembre 2011

N° 464/M-MF/KB/11

L'Ambassade du Japon au Sénégal présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères de la République du Sénégal et, se référant à la requête du Gouvernement du Sénégal pour l'utilisation du fonds de contrepartie de l'Aide Alimentaire (KR) japonaise pour le financement du "Projet de mise en œuvre de l'Initiative Nationale de la protection sociale des groupes vulnérables INPS "Suqali Jaboot", a l'honneur de L'informer que le Gouvernement du Japon a donné son accord pour l'utilisation d'un montant de deux milliards deux cent millions deux cent vingt-cinq mille (2.200.225.000) FCFA sur ledit fonds.

A cet égard, l'Ambassade serait très reconnaissante au Ministère de bien vouloir lui confirmer que le reliquat de ce fonds après utilisation du montant susmentionné sera bien de deux milliards huit cent trente et un millions neuf cent trente deux mille trois cent quatre-vingt-quatorze (2.831.932.394) FCFA.

D'autre part, le Gouvernement du Japon serait reconnaissant au Gouvernement du Sénégal de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'informer le Peuple Sénégalais de cette contribution japonaise (publication d'articles dans la presse nationale, petit flash télévisé, campagne publicitaire, etc.). Il serait apprécié que la cérémonie officielle de remise des équipements acquis avec ce financement soit organisée en dehors de la période électorale.

L'Ambassade souhaite que les Autorités sénégalaises reversent le reliquat, les revenus et les intérêts générés par le projet exécuté (s'il y a lieu) dans le compte bancaire initial du fonds de contrepartie.

En outre, l'Ambassade prie les Autorités Sénégalaises de bien vouloir soumettre, dès l'achèvement du projet, un rapport final (exemplaire ci-joint) ainsi qu'une description récente de la situation du fonds de contrepartie, précisant le montant restant.

L'Ambassade du Japon au Sénégal saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères de la République du Sénégal l'assurance de sa très haute considération.



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL  
DAKAR

- Ampliations :
- Ministère de l'Economie et des Finances
  - Ministère de la Famille et des Organisations Féminines
  - Commissariat à la Sécurité Alimentaire

RAPPORT SUR L'EXECUTION DES PROGRAMMES/PROJETS FINANCES SUR  
LES FONDS DE CONTREPARTIE DE L'AIDE JAPONAISE

Nom du Pays	
Nom du Programme/Projet	
Date d'approbation par le Gouvernement du Japon	
Montant approuvé	
Montant utilisé	
Au cas où le montant autorisé ne serait pas entièrement utilisé, en préciser les raisons	
Date d'achèvement de l'exécution du Programme/Projet	
Moyens utilisés pour la campagne d'information sur la contribution du fonds de contrepartie de l'aide japonaise à l'exécution du projet	
Evaluation du Programme/Projet	
(Attacher : 1. des photographies montrant l'exécution du Programme/Projet 2. des articles de journaux présentant le Programme/Projet et d'autres documents	
	Jour    mois    année
Le Ministère de	soumet le rapport ci-dessus à l'Ambassade du Japon
	(Signature)
	_____ (Nom et titre de la personne responsable) (Nom de l'organisation)

mi

ali

**REQUETE DE FINANCEMENT  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE NATIONALE  
DE LA PROTECTION SOCIALE DES GROUPES VULNERABLES**

Nom du projet	Mise en œuvre de l'Initiative Nationale de la Protection Sociale des groupes vulnérables INPS « SUQALI JABOOT »
Date du projet	Décembre 2011
Objectifs du projet	<p>Contribuer à une meilleure protection sociale des groupes vulnérables par la mise en place d'un dispositif de prévention et de gestion des risques et catastrophes socio-économiques et naturels. Ils s'articulent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <u>OS 1</u> : Renforcer le filet de sécurité alimentaire par la mise en place de stocks locaux tampons.</li> <li>❖ <u>OS 2</u> : Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC) et des Organisations de Femmes (OF) en matière de protection sociale des groupes vulnérables.</li> <li>❖ <u>OS 3</u> : Développer une stratégie de communication pour l'accès des groupes vulnérables aux instruments de protection sociale.</li> <li>❖ <u>OS 4</u> : Améliorer le ciblage et le suivi/évaluation des actions destinées aux groupes vulnérables.</li> <li>❖ <u>OS 5</u> : Renforcer les capacités opérationnelles du Commissariat à la Sécurité Alimentaire.</li> </ul>
Arrière plan	<p>La lutte contre la pauvreté avec son corollaire la protection des populations et groupes vulnérables constitue un axe stratégique majeur de la politique économique et sociale du Gouvernement du Sénégal. Elle s'appuie sur une vision, à long terme, du développement humain qui met l'accent sur l'identification et le renforcement des initiatives et capacités productives des couches sociales les plus démunies. Elle vise également à lutter contre la marginalisation de ces groupes.</p> <p>Pour réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015, la volonté de l'Etat du Sénégal, appuyé par ses partenaires techniques et financiers, s'est traduite par l'élaboration participative du DSRP autour de quatre axes stratégiques :</p> <p><u>Axe 1</u> : la création de richesses ;</p> <p><u>Axe 2</u> : l'accélération de la promotion de l'accès aux infrastructures et services de base ;</p> <p><u>Axe 3</u> : la protection sociale, la prévention et la gestion des risques</p>

et catastrophes ;

**Axe 4** : La gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

La crise économique internationale intervenue en 2008 avec ses effets désastreux sur les conditions de vie des ménages avait incité l'Etat à mettre en œuvre une série de mesures conjoncturelles de subvention des denrées de première nécessité, du gaz et du carburant.

Cependant, les résultats de la revue du DSRP II portant sur les exercices 2008 font état de la progression relativement lente dans la mise en œuvre des lignes d'action prévues dans l'axe III portant sur la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes, en termes de projet et programmes stratégiques.

Au titre des facteurs explicatifs, figurent notamment :

la faiblesse du cadre institutionnel de coordination, d'harmonisation et de ciblage des actions destinées aux groupes vulnérables ;  
l'absence d'un leadership politique fort et proactif, de mécanismes novateurs de mobilisation de ressources et de procédures systématisées de transfert de ces ressources s'inscrivant dans une perspective de responsabilisation des populations à la base, d'équité et d'égalité de genre.

De plus, il est apparu nécessaire et opportun, au regard du contexte socio-économique, de réagir au plus vite pour éviter la forte tendance au basculement d'une importante frange de la population dans l'extrême pauvreté et à la transmission intergénérationnelle de ce fléau.

C'est ainsi qu'une stratégie nationale de protection sociale (SNPS) a été élaborée et élevée au rang d'axe stratégique du DSRP II. Elle vise à asseoir une dynamique pérenne et durable d'autonomisation des populations pauvres à travers des mécanismes de prévention et de gestion des risques socio-économiques et naturels.

De façon plus spécifique, l'axe 3 du DSRP II se décline en cinq objectifs :

- garantir l'accès équitable aux services sociaux de base ;
- augmenter l'accès aux instruments de gestion de risques et au système de protection sociale notamment à travers les mutuelles de santé ;
- améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables ;
- garantir des revenus aux personnes en difficultés et groupes vulnérables ;
- renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources publiques aux groupes vulnérables.

Nécessité du projet	<p>Le Ministère de la Famille et des Organisations Féminines (MFOF), conscient de l'urgence des réponses à apporter à la demande sociale des populations exposées à la précarité, à la vulnérabilité, à l'exclusion sociale et aux chocs économiques et naturels a décidé de procéder, sans délai, à un réajustement social à travers une nouvelle « Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables, INPS, Suqali Jaboot ». L'objectif est de contenir tout risque de désarticulation des processus de socialisation à l'intérieur des familles et de remise en cause des importants acquis enregistrés dans l'atteinte des OMD.</p> <p>L'INPS est un cadre fédérateur, global, intégré, participatif et décentralisé de formulation, de coordination, et d'harmonisation des actions, projets et programmes des structures administratives, des organisations de la société civile et des Partenaires Techniques Financiers en faveur de l'autonomisation des groupes vulnérables en vue de favoriser l'impact de leurs interventions.</p> <p>Elle coïncide avec un environnement favorable marqué par d'importantes initiatives en faveur de la protection sociale à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la création d'un fonds national de crédit pour les femmes ;</li> <li>• la loi d'orientation sociale ;</li> <li>• la loi instituant la parité absolue homme/femme.</li> </ul>					
Période d'exécution	Décembre 2011 à novembre 2013					
Montant	Montant Total du projet	Deux milliards deux cent millions deux cent vingt-cinq mille (2 200 225 000) francs CFA				
	Type de fonds de contrepartie à utiliser	Kr1	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;">2006</td> <td style="width: 80%;">100 000 000 F CFA</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>2 100 225 000 F CFA</td> </tr> </table>	2006	100 000 000 F CFA	2008
2006	100 000 000 F CFA					
2008	2 100 225 000 F CFA					
Effets bénéfiques	Explication	<p><b>Composante 1</b> Création de Banques céréalières villageoises</p> <p>La création de Banques céréalières villageoises permet aux populations de disposer d'un stock de proximité pour atténuer les effets de pénurie et de réguler les prix sans perturber le marché. Pour ce faire, le ministère envisage de mettre une (01) BCV pilote au niveau de chaque région du pays. Le fonds dédié aux BCV sera constitué de 12% de frais de fonctionnement et 88% à restituer au fonds de contrepartie dès la clôture du projet.</p> <p><i>Exécution MFEFF/CSA-</i></p>				

**Composante 2** Appui aux cantines scolaires

L'appui aux cantines scolaires est une contribution aux efforts de l'Etat pour améliorer l'hygiène et la salubrité dans l'espace scolaire. Il permet de construire et d'équiper des magasins et des réfectoires dans 25 écoles bénéficiaires du programme cantine scolaire.

**Composante 3** Renforcement des capacités des OF et des APDC

Le renforcement des capacités des OF et des APDC favorise l'autonomisation de la femme que l'Etat du Sénégal a placée au cœur de sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Il porte sur la transformation des produits agricoles et halieutiques, le maraîchage, la gestion des équipements de transformation et la réalisation d'équipements solaires pour les localités non électrifiées, la mobilisation sociale et les techniques de communication.

**Composante 4** Sensibilisation, communication et vulgarisation des actions de politique de protection sociale

Ces actions permettent de rendre visible les efforts du Gouvernement dans le secteur. Profitant des opportunités offertes par la radio, la télévision, la presse écrite, les forums, ateliers et séminaires, la coopération du Sénégal avec le Japon dans le domaine de la sécurité alimentaire sera magnifiée avant, pendant et après l'exécution du projet.

**Composante 5** Installation et mise en service d'unités modernes de transformation de céréales

Le Gouvernement du Sénégal a réalisé 55 plateformes multifonctionnelles destinées aux organisations de femmes pour leur permettre de mener des activités génératrices de revenus. A titre expérimental, le ministère a opté pour l'installation immédiate d'une unité dans chacune des 14 régions administratives du pays. Ces mini industries emploient chacune 50 femmes et se déploient sur une superficie de 1000 m<sup>2</sup>. Cela va contribuer à l'atteinte des objectifs de la

Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance.

**Composante 6** Renforcement des capacités d'intervention du CSA

Au regard de ses missions et des difficultés essentiellement d'ordre logistique, le renforcement des capacités constitue une action salutaire.

- ❖ Le parc automobile composé de 22 camions de type HINO très vétuste (don du Japon en 1986) et de 13 véhicules légers (don du Japon en 2006) nécessite un renouvellement progressif à raison de trois camions. De même l'acquisition de deux véhicules L200 pour les deux nouvelles régions créées. Le parc informatique très ancien requiert un renforcement en matériels performants afin de mieux répondre aux exigences de l'heure. à travers la réalisation de serveurs, d'onduleurs, de réseau intranet, d'ordinateurs et accessoires, etc.
- ❖ L'appui au dispositif de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données permet au CSA doté d'un Système d'Information sur les Marchés (SIM), principal outil de la régulation, de suivre l'évolution des (prix, quantités, de céréales) et d'en informer en temps réel les acteurs des marchés (producteurs, commerçants, consommateurs, Etat et Partenaires). Le SIM suit chaque semaine, depuis 1988, environ 50 marchés (dont 25 urbains et 25 ruraux) les plus représentatifs sur toute l'étendue du territoire national ;
- ❖ Le CSA dispose de 72 magasins d'une capacité de stockage de 87.340 tonnes. L'infrastructure de stockage est globalement satisfaisante, mais certains magasins, nécessitent des réparations.

		<p><b>Composante 7</b> Dispositif de supervision et de suivi évaluation</p> <p>Le dispositif permet de contrôler le processus de déroulement des activités de toutes les composantes de façon participative avec l'ensemble des acteurs (autorités, services techniques, communautés, ONG, etc.).</p> <p>La mise en œuvre de l'INPS à travers les trois zones d'encadrement axe Nord (Louga-Saint Louis-Matam), axe centre (Thiès-Diourbel-Fatick-Kaolack-Kaffrine) et axe sud (Tamba-Kédougou-Kolda-Sédhiou-Ziguinchor) induit un besoin supplémentaire de trois véhicules L200 pour la supervision.</p>
	Bénéficiaire	Les populations et groupes vulnérables
Régions concernées	Toutes les régions du Sénégal	
Organisme responsable	Ministère de la Famille et des Organisations Féminines	
Organe d'exécution	Commissariat à la Sécurité Alimentaire / Ministère de la Famille et des Organisations Féminines	
	<b>Composante 1</b> Création de banques céréalières villageoises	
	<b>Libelles</b>	<b>Montant en CFA</b>
	Achat céréales	495 000 000
	Achat niébé	30 000 000
	Sacherie	15 000 000
	Produits phytosanitaires	8 000 000
	Contrôle des stocks	2 000 000
	Transport des produits	48 000 000
	Frais de manutention	2 000 000
	Frais divers	3 000 000
	<b>TOTAL COMPOSANTE 1</b>	<b>603 000 000</b>
	<b>Composante 2</b> Appui aux cantines scolaires.	
	<b>Libelles</b>	<b>Montant en CFA</b>
	Construction de magasins (5 000 000 CFA* 25)	125 000 000
	Construction et équipement de réfectoires (5 000 000 CFA * 25)	125 000 000
	<b>TOTAL COMPOSANTE 2</b>	<b>250 000 000</b>

MEX/CSA

MEX/CSA

Détail de la ventilation du montant utilisé sur le fonds de contrepartie	<b>Composante 3</b> Renforcement de capacité d'Organisations de Femmes et d'acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire	
	Transformation produits agricoles et halieutiques (2 000 000 CFA* 5 sessions)	10 000 000
	Maraîchage (5 000 CFA *40 heures*200 pers)	4 000 000
	Gestion des équipements de transformation	6 000 000
	Formation et équipement en matériels solaires (2 000 000 CFA*14 sessions) + (14 unités *3 000 000 CFA)	70 000 000
	Mobilisation sociale (5 forum*4 000 000 CFA)	20 000 000
	Formulation et suivi mise en œuvre de projet	5 000 000
	Technique de communication	5 000 000
	<b>TOTAL COMPOSANTE 3</b>	<b>120 000 000</b>
	<b>Composante 4</b> Sensibilisation, communication et vulgarisation des actions de politique sociale	
	Emissions radiophoniques nationales et communautaires	15 000 000
	Séminaires, ateliers, revues périodiques	30 000 000
	Installation d'un numéro vert	2 500 000
	Animation culturelle	2 500 000
	<b>TOTAL COMPOSANTE 4</b>	<b>50 000 000</b>
	<b>Composante 5</b> Installation et mise en service d'unités modernes de transformation de céréales	
	Construction de bâtiment (27 500 000 CFA*14)	385 000 000
	Mur de clôture du site (3 250 000 CFA*14)	45 500 000
	Voiries (2 450 000 CFA*14)	34 300 000
	Décortiqueuse à disques (2 000 000 CFA*14)	28 000 000
	Bascule (150 000 CFA*14)	2 100 000
	Thermo soudeuse (100 000 CFA*14)	1 400 000
	Matériels et fournitures de bureau (7 000 000 CFA*14)	98 000 000
	Fonds de roulement (10 407 143 CFA*14)	145 700 000
	Ordinateurs PC (385 000 CFA*14)	5 390 000
	Imprimantes scanner (225 000 CFA*14)	3 150 000
	<b>TOTAL COMPOSANTE 5</b>	<b>748 540 000</b>
	<b>Composante 6</b> Renforcement des capacités d'intervention du CSA	
	Réhabilitation des infrastructures de stockage (1 280 000 CFA*20 magasins)	25 600 000
	<i>Sous-total infrastructures de stockage</i>	<i>25 600 000</i>

Camions de 30 tonnes (70 000 000 CFA*2)	140 000 000
Camion de 10 tonnes (30 000 000 CFA*1)	30 000 000
L200 double cabine (18 000 000 CFA*2)	36 000 000
Véhicule 4 x 4 (42 000 000 CFA*1)	42 000 000
Entretien et maintenance véhicules	4 500 000
<b>Sous-total moyens de transport</b>	<b>252 500 000</b>
Intranet et réseau VPN (38 000 000 CFA*1)	38 000 000
Armoire de rangement serveur (2 500 000 CFA*1)	2 500 000
Serveurs (3 000 000 CFA*2)	6 000 000
Onduleur central 3000 VA (1 500 000 CFA*1)	1 500 000
Ordinateurs PC (385 000 CFA*23)	8 855 000
Ordinateurs portables (200 000 CFA*20)	4 000 000
Imprimantes scanner (225 000 CFA*23)	5 175 000
Photocopieur (420 000 CFA*5)	2 125 000
<b>Sous-total moyens informatiques</b>	<b>68 155 000</b>
<b>TOTAL COMPOSANTE 6</b>	<b>346 255 000</b>
<b>Composante 7 Dispositif de supervision et de suivi évaluation</b>	
Véhicules L200 (18 000 000 CFA*3)	54 000 000
Ordinateurs PC (385 000 CFA*3)	1 155 000
Imprimantes scanner (225 000 CFA*3)	675 000
Carburant	18 200 000
Frais de mission (25 000 CFA*4 agents*24 mois*2)	4 800 000
Ateliers d'évaluation (1 200 000 CFA*3 zones)	3 600 000
<b>TOTAL COMPOSANTE 7</b>	<b>82 430 000</b>
Montant sollicité sur le fonds de contrepartie	2 200 225 000
<b>Solde disponible fonds de contrepartie</b>	<b>2 831 942 394</b>